

Vos questions / nos réponses

# Comment arrêter définitivement les paris sportifs

Par [Daniee](#) Postée le 21/01/2022 08:31

Bonjour, Je viens vers vous car sa va faire plusieurs année que j'essaye d'arrêter les paris sportif mais je n'arrive pas tout . Je peux arrêter quelque mois mais a chaque fois je retombe l'après l'arrêt. Merci d'avance pour votre réponse

---

**Mise en ligne le 26/01/2022**

Bonjour,

Pour vous permettre d'arrêter définitivement les paris sportifs comme vous le souhaiteriez, plusieurs pistes seraient envisageables mais ne nous savons pas si vous jouez en ligne ou en direct chez des débitants de jeux.

Si vous jouez sur des sites en ligne, il existe des mesures d'auto-exclusion pour chaque site ou une mesure d'interdiction volontaire de jeu pour tous les sites. Vous trouvez ci-dessous un lien vers un article qui présente ces procédures. Ces mesures ne s'appliquent pas en revanche si vous jouez dans un bar/tabac puisqu'aucun contrôle d'identité n'est exercé pour jouer dans ces lieux.

Quoiqu'il en soit et même si vous pouviez engager une démarche d'auto-exclusion ou d'interdiction, nous vous recommanderions de vous rapprocher d'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) afin d'être accompagné dans la résolution de cette difficulté. Une problématique d'addiction peut être complexe à résoudre et surmonter seul. Il est souvent nécessaire d'être accompagné non seulement dans la phase d'arrêt mais aussi dans la consolidation de cet arrêt.

Nous vous joignons en bas de page les coordonnées des CSAPA de votre ville pouvant vous recevoir. Les consultations y sont individuelles, confidentielles, non payantes et assurées par des équipes pluridisciplinaires (médecins, psy, travailleurs sociaux) spécialement qualifiées.

Nous restons disponibles dans le cas où vous auriez besoin de revenir vers nous, n'hésitez surtout pas. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 09 74 75 23 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat jusqu'à minuit.

Cordialement.

---

**Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes**

---

**CSAPA Saint Melaine**

39 rue Saint-Melaine  
**35000 RENNES**

**Tél :** 02 22 51 41 40

**Site web :** [www.ch-guillaumeregnier.fr](http://www.ch-guillaumeregnier.fr)

**Secrétariat :** Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le mardi de 11h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

**Accueil du public :** Du lundi au vendredi: sur rendez-vous.

**Consultat° jeunes consommateurs :** Consultations sur rendez-vous, avec ou sans entourage - Pas d'autorisation pour les mineurs qui souhaitent consulter.

[Voir la fiche détaillée](#)

**En savoir plus :**

- [interdiction de jeux et auto exclusion](#)